



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 11 AVRIL 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 avril 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Monique Phérvong Lenoir, Roger Nadeau et Huguette Robert

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-04-108

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 14 et 30 mars 2017
5. Activités de fonctionnement au 7 avril 2017 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 7 avril 2017 – Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Démission de la conseillère Monique Phérvong Lenoir :
    - 7.1.1 Dépôt
    - 7.1.2 Poste vacant – Décision du Conseil
  - 7.2 ClicSécur – Procuration responsable des services électroniques
  - 7.3 Michel Fecteau entrepreneur électricien – Travaux effectués au bureau municipal et à l'OTJ
  - 7.4 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion
  - 7.5 Demande d'un propriétaire – Remboursement pour taxes payées par erreur
  - 7.6 Rénovation cadastrale – Cession d'un ancien chemin municipal
  - 7.7 Bande passante :
    - 7.7.1 Appui à Câble Axion pour le dépôt des demandes d'aide financière
    - 7.7.2 Appui à Sogetel pour le dépôt des demandes d'aide financière
  - 7.8 Infotech – Atelier de formation 2017
  - 7.9 ADMQ – Formation Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaboration
8. Voirie :
  - 8.1 Abat-poussière – Étude et décision
  - 8.2 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision
  - 8.3 Travaux d'asphalte – Étude et décision
  - 8.4 Tonte des terrains municipaux – Étude et décision
  - 8.5 Niveleuse – Achat de pointes de carbure
  - 8.6 Ford F-150 :

- 8.6.1 Garage A Therrien – Réparations diverses
- 8.7 Inter 2003 – Achat de pneus
- 8.8 Inter 2013 :
  - 8.8.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Réparation
  - 8.8.2 Distribution LPB 2012 – Achat de pneus
- 8.9 Achat d'huile à moteur 15W40, d'huile hydraulique et d'huile transhydraulique
- 8.10 PIQM – volet 1.5 – Dépôt d'un projet de reconstruction des services municipaux
- 8.11 TECQ 2014-2018 :
  - 8.11.1 Choix de travaux pour compléter les plans
  - 8.11.2 Règlement d'emprunt
- 8.12 Achat d'outils
- 9. Eau potable
- 10. Eaux usées – Achat de sulfate ferrique
- 11. Service incendie :
  - 11.1 Aéro-Feu – Achat d'équipements
  - 11.2 Caserne – Remplacement de 2 thermos doubles sur porte de caserne
  - 11.3 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Réparation du camion-citerne
- 12. Sécurité civile – Achat de radios et batteries
- 13. IBE – Formations diverses
- 14. Corporation Ludgéroise de Développement :
  - 14.1 Nomination des administrateurs élus
- 15. OTJ :
  - 15.1 Piscine :
    - 15.1.1 Embauche sauveteur/ monitrice de natation
  - 15.2 Service d'animation estivale :
    - 15.2.1 Tarification
    - 15.2.2 Embauche animateur(trices) et conditions
    - 15.2.3 Formation en animation et secourisme
    - 15.2.4 Emploi Été Canada – Aide financière
- 16. Bibliothèque municipale :
  - 16.1 Animation avec des contes patrimoniaux (28 mai 2017)
  - 16.2 Animation – Ti-Jean chez les Revenants (22 oct 2017)
  - 16.3 Réseau Biblio de l'Estrie – Achat d'un lecteur optique
- 17. CPTAQ – Demande d'aliénation et de lotissement – Ferme J.C. Fluet Inc.
- 18. Règlement de zonage – Modification pour permettre l'usage extraction en zone AFT1-6.
- 19. Défi Challenge Québec 800 – Demande d'autorisation de passage
- 20. Demandes d'aide financière :
  - 20.1 Décès de Mme Gabrielle Godin Poulin (mère à Denis Poulin, conseiller) – Don à la Maison La Cinquième Saison
  - 20.2 Décès de Mme Marguerite Lacroix (mère à Jean Théberge, op. eau potable) – Don à la Fondation du CSSS du Granit
  - 20.3 Tafisa – Célébrons 25 années de succès
- 21. Demandes d'appui :
  - 21.1 Comité de développement de Lac-Drolet
  - 21.2 Campagne sauvons Postes Canada
- 22. Varia
- 23. Dépôt de documents pour information
- 24. Répertoire du courrier reçu au 7 avril 2017
- 25. Période de questions de l'assistance.
- 26. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 30 MARS 2017**

#### **Résolution 2017-04-109**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2017-04-110

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 AVRIL 2017 :**

**5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 7 avril 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

**Virements de crédits effectués au 31 mars 2017**

N° de poste	Description	en moins	en plus
<b>Réseau de distribution eau potable</b>			
02-413-00-526	Entretien et réparation - équipements	46.00 \$ -	
02-413-00-640	Pièces et accessoires - Aqueduc		46.00 \$ +
<b>Traitement eaux usées et égouts</b>			
02-414-00-522	Entretien et réparation - bâtiments et terrains	470.00 \$ -	
02-415-00-516	Location - matériel et véhicules	260.00 \$ -	
02-414-00-526	Ent. Et rép. - Machineries, outillage et équipement		470.00 \$ +
02-415-00-522	Travaux contractuels		260.00 \$ +
<b>Bibliothèque</b>			
02-702-30-950	Bibliothèque municipale - fonctionnement	38.27 \$ -	
02-702-30-959	Quote-part - Réseau Bibliothèque Estrie		38.27 \$ +

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 AVRIL 2017 – DÉPÔT**

Résolution 2017-04-111

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant **134 899.75 \$** soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR MARS 2017

Élus municipaux	2 632.46 \$
Employés municipaux	12 104.13 \$
Pompiers volontaires	2 185.05 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	4 884.89 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 099.23 \$
CSST	320.00 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : MARS 2017</b>	<b>24 225.76 \$</b>

#### CHÈQUES ÉMIS MARS 2017

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 026.61 \$
A.D.M.Q.	596.72 \$
AMÉLIE THIREAU ET ANTOINE	100.00 \$
AMEUBLEMENTS BOULET INC	665.66 \$
C.P.A. St-Gédéon	70.00 \$
CLUB DE GYMNASTIQUE	30.00 \$
Commission Santé Sécurité Travail Q	177.90 \$
Corps de Cadet de la Haute-Beauce	70.00 \$
Hydro-Québec	551.35 \$
INFOTECH	2 253.51 \$
LA COOP ALLIANCE	321.91 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 247.79 \$
Les Pompes R. Fontaine	3 262.03 \$
Robitaille Équipement Inc	755.97 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : MARS 2017</b>	<b>16 129.45 \$</b>

#### COMPTES À PAYER MARS 2017

9332-5330 QUÉBEC INC.	2 265.01 \$
ALAIN THERRIEN	47.30 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	66.06 \$
Blanchette, Vachon C.A.	5 518.80 \$
C.M.P. Mayer Inc	3 770.91 \$
CANAC	1 692.65 \$
CENTRE 24-JUIN ACCÈS COMPÉTENCES	1 784.00 \$
Centre Régional de Services aux	32.00 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	44.19 \$
ENVIRONEX	197.75 \$
Extincteurs de Beauce Inc	684.10 \$
Fernand Dufresne Inc.	455.13 \$
Ferronnerie De La Vieille Forge Inc	252.62 \$
Garage A. Therrien Inc	13.80 \$
HUGUETTE ROBERT	24.08 \$
Jean Théberge	182.34 \$
JÉRÉMIE MAHEUX	52.80 \$
LA COOP ALLIANCE	820.81 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	465.37 \$
Le Pro du CB Inc.	68.99 \$
Les Équipements Lapierre Inc	125.21 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	184.91 \$
Les Pompes R. Fontaine	2 428.74 \$
M.R.C. Du Granit	46 200.86 \$
Magasin Coop de St-Ludger	244.49 \$
MANUEL BLAIS	30.96 \$
MONTY SYLVESTRE	736.59 \$
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES	36.20 \$
Municipalité du Lac-Drolet	2 575.00 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	30.69 \$
Municipalité St-Martin	1 005.24 \$

Municipalité St-Robert-Bellarmin	1 950.00 \$
Orizon Mobile	85.03 \$
Philippe Mercier Inc	299.71 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	2 269.32 \$
R. Paré Excavation Inc	2 253.52 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	3 540.51 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	2 440.92 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	80.84 \$
Solutions GA	160.37 \$
Turmel Y. Auto Électrique	103.48 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	5 223.79 \$
Valoris	4 099.45 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER : MARS 2017</b>	<b>94 544.54 \$</b>
<b><u>TOTAL DES COMPTES : MARS 2017</u></b>	<b><u>134 899.75 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7. ADMINISTRATION :**

### **7.1 Démission de la conseillère Monique Phérvong Lenoir**

#### **7.1.1 Dépôt**

La conseillère Monique Phérvong Lenoir procède à la lecture de sa lettre de démission qu'elle dépose au Conseil municipal, démission qui prendra effet à compter du 12 avril 2017.

Monsieur le maire remercie madame Phérvong Lenoir pour son implication au sein de la municipalité et des différents comités.

Comme madame Phérvong Lenoir siégeait sur le conseil d'administration de la Corporation Ludgéroise de Développement à titre de représentante de la municipalité et était la représentante désignée de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBPE), il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations.

*Corporation Ludgéroise de Développement*

#### **Résolution 2017-04-112**

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère Monique Phérvong Lenoir effective à compter du 12 avril 2017;

ATTENDU que l'article 5 du Règlement 2005-85 statue que le conseil d'administration de la Corporation Ludgéroise de Développement est composé de sept personnes nommées par résolution du Conseil municipal et que sa répartition est la suivante :

- un conseiller municipal,
- six personnes élues à cette fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation suivant les modalités prévues à cet effet dans les Règlements généraux de la Corporation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

Que le conseiller Bernard Rodrigue soit nommé administrateur de la Corporation Ludgéroise de Développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

*Bibliothèque municipale*

### Résolution 2017-04-113

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère Monique Phérvong Lenoir effective à compter du 12 avril 2017;

ATTENDU que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRS-BPE) en vertu d'une entente de services et que cette entente prévoit, entre autres, la nomination d'un représentant de la Municipalité auprès du CRSBPE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Jean-Luc Boulanger soit nommé à titre de représentant désigné de la municipalité de Saint-Ludger auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBPE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **7.1.2 Poste vacant – Décision du Conseil**

### Résolution 2017-04-114

ATTENDU la démission de la conseillère Monique Phérvong Lenoir effective à compter du 12 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que le poste vacant est constaté dans les 12 mois qui précèdent les prochaines élections municipales et que le Conseil municipal a le loisir ou non de combler le poste par une élection partielle (art. 335 CM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal ne désire pas combler le poste vacant par une élection partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **7.2 ClicSécur – Procuration responsable des services électroniques**

### Résolution 2017-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, et madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, soient autorisées à :

- Consulter le dossier de la Municipalité de Saint-Ludger et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des *lois fiscales*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de la Municipalité de Saint-Ludger aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger ;

- Consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que nous pouvons consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que nous pouvons accepter.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger accepte que le ministre du Revenu communique aux représentantes, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de Saint-Ludger et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

---

Bernardin Gagnon, maire

CONSIDÉRANT que monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger qui a le droit de voter relativement aux résolutions a signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 19 avril 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.3 Michel Fecteau entrepreneur électricien – Travaux effectués au bureau municipal et à l'OTJ**

#### **Résolution 2017-04-116**

ATTENDU que des travaux électriques ont été nécessaires au bureau municipal et à l'OTJ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de Michel Fecteau entrepreneur électricien pour les travaux électriques effectués au bureau municipal et à l'OTJ :

- Facture n° 7253 (travaux au bureau municipal) 896.27 \$ + tx
- Facture n° 7254 (travaux à l'OTJ) 299.00 \$ + tx

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* et 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.4 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion**

#### **Résolution 2017-04-117**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
 ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100,00 \$ soit fait à l'ordre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour le paiement de la cotisation 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.5 Demande d'un propriétaire – Remboursement pour taxes payées par erreur**

### Résolution 2017-04-118

ATTENDU que monsieur Stéphane Hallée possède un immeuble sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ludger (lot 4 189 387) ;

ATTENDU que monsieur Hallée a effectué par AccèsD le paiement de taxes municipales à la Municipalité alors que ce montant était dû à une autre municipalité ;

ATTENDU que monsieur Hallée demande à la Municipalité de Saint-Ludger le remboursement des taxes payées par erreur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise le remboursement des taxes payées par erreur à la Municipalité de Saint-Ludger par monsieur Stéphane Hallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.6 Rénovation cadastrale – Cession d'un ancien chemin municipal**

### Résolution 2017-04-119

ATTENDU que, lors de la rénovation cadastrale, l'ancienne assiette du chemin municipal (Rang 7 – lot 4 190 487) n'a pas été cédée à Ferme Lacosta ;

ATTENDU que ce lot est actuellement enclavé par 2 lots appartenant à cette ferme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire céder l'ancienne assiette du chemin municipal (Rang 7 – Lot 4 190 487) à Ferme Lacosta ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de céder, à titre gratuit, l'ancienne assiette du chemin municipal, soit le lot 4 190 487 situé dans le Rang 7, à Ferme Lacosta ;

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le contrat de cession à intervenir avec Ferme Lacosta.

QUE les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de Ferme Lacosta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.7 Bande passante :**

### **7.7.1 Appui à Câble Axion pour le dépôt des demandes d'aide financière**

#### Résolution 2017-04-120

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral a déposé le programme de subvention « Brancher pour innover » le 15 décembre 2016 ;



ATTENDU QUE le Gouvernement Provincial a déposé le programme de subvention « Québec branché » le 19 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE lesdits programmes visent à permettre un financement aux milieux ruraux et éloignés afin d'obtenir des services Internet large bande sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit n'ont pas accès sur l'ensemble de leur territoire au service Internet large bande ;

ATTENDU QUE l'installation d'un service Internet large bande est devenue incontournable comme outil de développement économique ;

ATTENDU QUE Câble Axion dépose des demandes auxdits programmes de subvention ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger appuie Câble Axion dans le dépôt d'une demande de financement aux programmes de subventions « Brancher pour innover » du Gouvernement Fédéral et « Québec branché » du Gouvernement Provincial visant un déploiement des services Internet large bande sur son territoire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à ladite compagnie ainsi qu'à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.7.2 Appui à Sogetel pour le dépôt des demandes d'aide financière**

#### Résolution 2017-04-121

ATTENDU que Sogetel désire déposer une demande de subventions en vertu des programmes *Brancher pour innover* d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et *Québec Branché* du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des cartes fournies par Sogetel, lesquelles démontrent la couverture déficiente des services large bande dans certaines portions de notre territoire ;

ATTENDU que nous sommes d'accord avec la situation qui y est présentée et confirmons que nous avons personnellement constaté de telles lacunes sur le terrain ;

ATTENDU que le projet présenté par Sogetel permettrait à notre communauté d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales des programmes mentionnés ci-dessus (5 Mbps/1 Mbps) ;

ATTENDU que, compte tenu des performances offertes par la fibre optique, il nous permettrait de participer à l'économie numérique de façon significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC 2016-496 publiée le 21 décembre 2016 ;

ATTENDU que de nombreux bénéfices concrets découleront de l'accès aux services large bande livrés sur fibre optique, notamment pour :

- Les industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisées et qui pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à

des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente ;

- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile et qui profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente ;
- La collectivité qui aura la possibilité, via ce réseau, d'utiliser la télémédecine et permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa ;
- Notre communauté qui pourra ainsi freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants ;
- Notre communauté qui pourra avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger apporte son appui à la demande de subvention déposée par Sogetel inc. en vertu des programmes *Brancher pour innover* d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et *Québec Branché* du gouvernement du Québec et demande aux gouvernements d'acquiescer à leur demande de subventions ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à ladite compagnie ainsi qu'à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.8 Infotech – Atelier de formation 2017**

### Résolution 2017-04-122

ATTENDU qu'Infotech organise un atelier de formation le 10 mai 2017 dans la MRC du Granit au coût de 230,00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire assister à cet atelier de formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit autorisée à participer à l'atelier de formation d'Infotech ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7.9 ADMQ – Formation Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaboration**

### Résolution 2017-04-123

ATTENDU que l'ADMQ organise une formation à Frontenac intitulée *Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations* et que madame Julie Létourneau, directrice générale, désire suivre cette formation au coût de 304 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-130-00-454 Inscription session de formation* et *02-130-00-310 Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8. VOIRIE :**

### **8.1 Abat-poussière – Étude et décision**

#### Résolution 2017-04-124

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide concentré à 35 %);

ATTENDU que les soumissions reçues ont été analysées et que chaque conseiller a reçu copie du document comparatif préparé par la direction;

ATTENDU qu'un des soumissionnaires n'est pas conforme considérant qu'il propose un produit autre que celui stipulé à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le contrat de fourniture de chlorure de calcium liquide concentré à 35 % soit attribué à Transport Adrien Roy & Filles inc. au prix hors taxes de 329,00 \$/m<sup>3</sup>;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *02-320-00-635 Calcium : abat-poussière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.2 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision**

#### Résolution 2017-04-125

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériaux granulaires pour le reprofilage des chemins (Rang 1N, Rang 1S, Rang 2 Sud);

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et qu'elles s'avèrent conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'achat de matériaux granulaires MG20B soit effectué chez 9047-7480 Québec Inc. (Excavatech) aux coûts suivants :

MG20B :

Option 1 – Incluant livraison 12,89 \$ / TM (tx et redevances de 0,57 \$ exclues)

Option 2 – Excluant livraison 8,18 \$ / TM (tx et redevances de 0,57 \$ exclues)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 Travaux d'asphaltage – Étude et décision**

#### Résolution 2017-04-126

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage (rapiéçage de rues) ;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que leurs soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat de pavage (rapiéçage de rues) soit confié à Pavage Estrie Beauce pour une quantité estimée à 435 tonnes métriques aux coûts suivants :

- |                                     |                        |                               |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Rapiéçage avec paveuse | 169.00 \$ / TM (taxes en sus) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Rapiéçage manuel       | 169.00 \$ / TM (taxes en sus) |

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 – *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.4 Tonte des terrains municipaux – Étude et décision**

#### Résolution 2017-04-127

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a fait paraître un appel d'offres sur l'Infolettre n° 140 (15 mars 2017) pour la tonte des terrains municipaux;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle s'avère conforme ;

CONSIDÉRANT que l'inhabilité à une charge de fonctionnaire ou d'employé prévu au paragraphe 4) du premier alinéa de l'article 269 du Code municipal ne s'applique pas à un pompier volontaire ou à un premier répondant ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le contrat pour la tonte des terrains municipaux soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vincent Morin, et ce, aux coûts suivants :

- ⇒ 2017 : 10 450 \$ (non taxable)
- ⇒ 2018 : 10 450 \$ (non taxable)
- ⇒ 2019 : 10 450 \$ (non taxable)

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de la tonte des terrains municipaux entre la Municipalité de Saint-Ludger et Vincent Morin;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-510 – *Contrat de tonte des terrains municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.5 Niveleuse – Achat de pointes de carbure**

#### **Résolution 2017-04-128**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de 100 pointes rotatives au carbure (longues) chez Robitaille Équipement Inc. au coût total de 9,95 \$/un, taxes en sus, telles que décrites à la soumission n° 22107 reçue le 10 avril 2017 ;

QUE cet achat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.6 Ford F-150 :**

#### **8.6.1 Garage A Therrien – Réparations diverses**

##### **Résolution 2017-04-129**

ATTENDU que des réparations ont été nécessaires sur le pick-up Ford F-150 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes à Garage A Therrien Inc. pour les réparations effectuées sur le pick-up Ford F-150 :

- Facture n° 30062 983.27 \$ (taxes en sus)
- Facture n° 30075 1 197,00 \$ (taxes en sus)

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-13-526 *Ent et rép – Ford F-150 (n° 13)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.7 Inter 2003 – Achat de pneus**

#### **Résolution 2017-04-130**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez Pneus Beaucerons de 5 pneus 11R 22.5 récap, semelle MM traction, au coût unitaire de 176.00 \$, taxes en sus et l'achat de carcasses, si nécessaire, au coût unitaire de 100.00 \$, taxes en sus ;

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.8 Inter 2013 :**

### **8.8.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Réparation**

#### Résolution 2017-04-131

ATTENDU qu'un pneu a éclaté sur l'Inter 2013 causant des dommages au camion ;

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû commander les pièces afin d'effectuer les réparations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 285353 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 751,65 \$ pour l'achat d'une fausse aile intérieure et d'un duck de chauffrette ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.8.2 Distribution LPB 2012 – Achat de pneus**

#### Résolution 2017-04-132

ATTENDU qu'un pneu a éclaté sur l'Inter 2013 ;

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû commander 2 nouveaux pneus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 457331 de Distributions LPB 2012 au coût de 1 097,00 \$, taxes en sus, incluant le droit environnemental pour l'achat de 2 nouveaux pneus 315/80R22.5, 20" HSU2 WT Continental ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent et rép – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.9 Achat d'huile à moteur 15W40, d'huile hydraulique et d'huile transhydraulique**

#### Résolution 2017-04-133

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des huiles suivantes chez Fabrications Pierre Fluet Inc. :

- 1 baril d'huile à moteur 15W40 613.60 \$ (taxes en sus)
- 1 baril d'huile hydraulique 32 478.40 \$ (taxes en sus)
- 1 baril d'huile transhydraulique 728.00 \$ (taxes en sus)
- Récupération d'huile (coût par baril) 12.48 \$ (taxes en sus)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-631 *Carburant, huile, graisse, diesel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.10 PIQM – Volet 1.5 – Dépôt d'un projet de reconstruction des services municipaux**

#### **Résolution 2017-04-134**

ATTENDU QUE notre plan d'intervention identifie la rue Colette (tronçon intégré 7 – entre les rues St-Louis et Hamel) et la rue Hamel (tronçon intégré 9 – entre les rues Principale et Jean-Marie) comme des segments nécessitant des travaux majeurs de réfection des conduites d'eau potable et d'égouts ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite la réalisation des travaux de réfection sur ces deux rues ;

ATTENDU QUE le programme PIQM – Conduites, sous-volet 1.5, a pour but de fournir une aide financière pour la réhabilitation et le remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts ainsi que pour la reconstruction de la voirie ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection des segments décrits ci-haut sont des travaux qui respectent les critères d'admissibilité du programme PIQM 1.5 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à préparer et présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM – Conduites, sous-volet 1.5, pour les projets de réfection des services municipaux des rues Colette et Hamel ;

QUE la Municipalité de St-Ludger s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ces projets ;

QUE monsieur le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout protocole d'entente nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.11 TECQ 2014-2018**

#### **8.11.1 Choix de travaux pour compléter les plans**

##### **Résolution 2017-04-135**

ATTENDU que la municipalité a mandaté la firme Services exp pour la confection des plans et devis pour la reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon ;

ATTENDU que 2 propositions sont faites par l'ingénieur au dossier concernant le pluvial de la rue Taillon à savoir :

- Option A – Rue Taillon de 8 mètres avec égout pluvial et bordures

- Option B – Rue Taillon de 7 mètres avec fossé d'un côté et bordure de l'autre côté

CONSIDÉRANT les coûts estimés pour les 2 options ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert  
 APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal retienne la proposition B, à savoir Rue Taillon de 7 mètres avec fossé d'un côté et bordure de l'autre côté ;

QUE cette information soit communiquée à Services exp afin que l'ingénieur au dossier puisse terminer les plans et devis en prévision du lancement de l'appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.11.2 Règlement d'emprunt**

#### Résolution 2017-04-136

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) a confirmé une aide financière de 709 258 \$ répartis sur cinq ans dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* ;

ATTENDU que la programmation déposée au programme TECQ 2014-2018 a été approuvée par le MAMOT le 27 janvier dernier, permettant ainsi de procéder à des travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon ;

ATTENDU que toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine (art. 1093 CM) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
 ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à un emprunt temporaire pour payer les décomptes progressifs jusqu'au maximum prévu, soit 710 000 \$ ;

QUE le maire, Bernardin Gagnon, et la directrice générale, Julie Létourneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.12 Achat d'outils**

#### Résolution 2017-04-137

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des outils suivants chez Auto Qui- rion et Drouin Inc. et tels que décrits à la soumission reçue le 7 avril 2017 :

- 1 set de box court, ½ métrique (de 8mm à 30mm) 199.00 \$ (taxes en sus)
- 1 clef dynamométrique ¾ drive 495.00 \$ (taxes en sus)



QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 *Pièces et accessoires – Voirie été*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9. EAU POTABLE**

Aucun dossier.

## **10. EAUX USÉES – ACHAT DE SULFATE FERRIQUE**

Résolution 2017-04-138

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de sulfate ferrique liquide soit fait chez Chemtrade au coût de 0,225 \$ / kg, taxes en sus, livraison incluse, et tel que décrit à la soumission reçue le 10 avril 2017 pour une quantité estimée à 10 000 kg;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-635 *Produits chimiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11. SERVICE INCENDIE :**

### **11.1 Aéro-Feu – Achat d'équipements**

Résolution 2017-04-139

ATTENDU que le directeur du service incendie a dû procéder à l'achat d'équipement pour la pompe Tohatsu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de 2 390.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – identification propriétés* au poste budgétaire 02-220-00-640 *Pièces et accessoires - Incendie* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 271856 de Aréo-Feu pour l'achat des équipements suivants au coût total de 2 752.07 \$, taxes en sus, incluant le transport :

- |                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| • 1 joint torique pour pompe Tohatsu | 5.96 \$/un (taxes en sus)   |
| • 8 vannes pour pompe Tohatsu        | 211.19 \$/un (taxes en sus) |
| • 2 spacer, plate pompe Tohatsu      | 279.66 \$/un (taxes en sus) |
| • 1 strainer                         | 325.68 \$/un (taxes en sus) |
| • 1 cup assy                         | 159.03 \$/un (taxes en sus) |

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-640 *Pièces et accessoires - Incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.2 Caserne – Remplacement de 2 thermos doubles sur une porte de caserne**

Résolution 2017-04-140

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE Construction Daudry Inc. soit mandaté pour le remplacement de 2 thermos doubles sur une porte de la caserne au coût de 370.00 \$, taxes en sus et installation incluse, tel que décrit à la soumission n° RR-2017-05 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien/réparation – bâtiments/terrain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.3 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Réparation du camion-citerne**

Résolution 2017-04-141

ATTENDU que des réparations ont été nécessaires sur le camion-citerne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 128662 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 1 048.14 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-02-525 *Entretien et réparation – Camion-citerne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12. SÉCURITÉ CIVILE – ACHAT DE RADIOS ET BATTERIES**

Résolution 2017-04-142

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

ET RÉSOLU

QU'un virement de 395.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-230-00-992 *Sinistre* au poste budgétaire 02-230-00-670 *Fournitures – Sécurité civile* ;

QUE le Conseil autorise l'achat de 2 radios portatives Kenwood UHF chez Orizon Mobile au coût unitaire de 330.95 \$, taxes en sus, incluant une batterie, une antenne, un chargeur, la préparation et programmation, et l'achat de 3 batteries Kenwood au coût unitaire de 61.95 \$, taxes en sus, tels que décrit à la soumission n° 8712 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-230-00-670 *Fournitures – Sécurité civile*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **13. IBE – FORMATIONS DIVERSES**

Résolution 2017-04-143

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des municipalités que monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement (IBE), suive les formations suivantes :

- ⇒ 5 octobre 2017 : Le rôle de conciliateur-arbitre (Trois-Rivières)
- ⇒ 21 novembre 2017: Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter (Saint-Georges)

CONSIDÉRANT que les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de monsieur Boulet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte que monsieur Jean-François Boulet, IBE, participe aux formations décrites précédemment ;

QUE les frais encourus (inscription, repas, hébergement et frais de déplacement) soient répartis entre les municipalités utilisatrices de ses services ;

QUE les frais encourus soient payés à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-610-00-454 – *Inscription session formation* et 02-610-00-310 – *Frais de déplacement du personnel – Urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**14. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :**

**14.1 Nomination des administrateurs élus**

Résolution 2017-04-144

ATTENDU que l'article 5 du Règlement n° 2005-85 statue que le conseil d'administration de la Corporation Ludgéroise de Développement est composé de sept personnes nommées par résolution du Conseil municipal et que sa répartition est la suivante :

- un conseiller municipal,
- six personnes élues à cette fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation suivant les modalités prévues à cet effet dans les Règlements généraux de la Corporation ;

ATTENDU que, lors de son assemblée générale annuelle tenue le 20 mars 2017, trois postes ont fait l'objet d'une élection ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées administrateurs de la Corporation Ludgéroise de Développement :

- Siègne # 1 – Alain Demers
- Siègne # 2 – Carole Duplessis
- Siègne # 3 – Alexandre Marleau
- Siègne # 4 – Richard Leclerc
- Siègne # 5 – Patrick Fluet
- Siègne # 6 – Magalie Lapierre
- Représentant municipal – Bernard Rodrigue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**15. OTJ :**

**15.1 Piscine :**

**15.1.1 Embauche sauveteur/moniteur de natation**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

**15.2 Service d'animation estivale :**

**15.2.1 Tarification**

Aucune modification à apporter à la tarification.

**15.2.2 Embauche animateur(trice) et conditions**

Résolution 2017-04-145

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche des étudiant(e)s suivant(e)s, pour le service d'animation estivale 2017 selon les modalités ci-dessous inscrites, prenant en compte leur ancienneté respective à ces postes :

<u>horaire</u>	<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Taux</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Majorie Demers		12,75 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Animateur	Michaël Hébert		12,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Maily Robert		11,25 \$

QUE ces embauches sont conditionnelles au nombre d'inscriptions requises pour offrir le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.2.3 Formation en animation et secourisme**

#### Résolution 2017-04-146

ATTENDU qu'une formation intensive en service d'animation estivale se déroulera du 26 au 28 mai 2017 à la MFR du Granit à Saint-Romain ;

ATTENDU qu'un atelier en secourisme en camp de jour se déroulera le 4 juin 2017 à l'École de Sainte-Cécile de Whitton ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE Maily Robert soit inscrite pour suivre la formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) du 26 au 28 mai prochain, à la MRF de Saint-Romain au coût de 105,00 \$, taxes en sus, comprenant :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> La formation   | <input checked="" type="checkbox"/> L'hébergement                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le brevet      | <input checked="" type="checkbox"/> Le manuel du participant     |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'alimentation | <input checked="" type="checkbox"/> Trousse de jeux thématiques; |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le transport   |  |

QUE, pour suivre cette formation, cette animatrice recevra un salaire équivalent à 16 heures de travail ;

QUE Michaël Hébert et Maily Robert soient inscrits pour suivre l'atelier en secourisme en camp de jour le 4 juin prochain, à l'École de Sainte-Cécile de Whitton au coût de 40,00 \$/personne, taxes en sus ;

QUE, pour suivre cette formation, ces animateurs recevront un salaire équivalent à 7.5 heures de travail ;

QUE ces formations soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-454 – *Formation Service Animation Estivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.2.4 Emploi Été Canada – Aide financière**

La Municipalité a reçu la confirmation du bureau du député Luc Berthold qu'une aide financière serait accordée pour 3 postes.

## **16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :**

### **16.1 Animation avec des contes patrimoniaux (28 mai 2017)**

#### Résolution 2017-04-147

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Pauline B. Paré pour la prestation d'une animation sur des contes patrimoniaux qui sera présentée le 28 mai 2017 au coût de 140.00 \$, sans taxes, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Pauline B. Paré, au montant de 140.00 \$, sans taxes et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors de l'animation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **16.2 Animation – Ti-Jean chez les Revenants (22 oct 2017)**

#### Résolution 2017-04-148

ATTENDU que la Bibliothèque municipale désire réserver les services de Louis-Philippe Paulhus, marionnettiste, pour la production « Ti-Jean chez les Revenants » du Théâtre des deux mains qui sera présentée le 22 octobre 2017 au coût de 400.00 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la responsable de la bibliothèque, madame Jacinthe Rocheleau, à procéder à la signature du contrat entre la Bibliothèque municipale de Saint-Ludger et Louis-Philippe Paulhus au montant de 400.00 \$, taxes en sus et frais de déplacement inclus, le paiement étant remis lors de la représentation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **16.3 Réseau Biblio de l'Estrie – Achat d'un lecteur optique**

#### Résolution 2017-04-149

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 3574 du Centre Régional de Services aux bibliothèques Publiques de l'Estrie au coût de 320.45 \$, taxes en sus, incluant l'achat d'un lecteur optique d'une valeur de 300.00 \$ avant taxes ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522 *Bibliothèque municipale - fonctionnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17. CPTAQ – DEMANDE D’ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT – FERME J.C. FLUET INC.**

Résolution 2017-04-150

ATTENDU que Ferme J.C Fluet Inc., par l’entremise de son propriétaire, monsieur Christian Fluet, s’adresse à la CPTAQ afin d’obtenir l’autorisation d’acquérir les lots 4 748 743, 4 748 742 et une partie des lots 4 701 797, 4 679 141 appartenant à la Ferme Mario Trépanier ;

CONSIDÉRANT que les lots ci-haut mentionnés sont contigus à la Ferme J.C Fluet Inc. et que celle-ci loue depuis plusieurs années la parcelle visée par la demande pour les besoins de son entreprise ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que les critères de l’article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec* ont été considérés ;

ATTENDU que la demande d’aliénation et de lotissement est conforme aux règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par Ferme J.C. Fluet Inc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

**18. RÈGLEMENT DE ZONAGE – MODIFICATION POUR PERMETTRE L’USAGE EXTRACTION EN ZONE AFT1-6**

Résolution 2017-04-151

ATTENDU que R Paré Excavation, par l’entremise de son propriétaire, monsieur Réjean Paré, désire déposer une demande à la CPTAQ afin d’obtenir l’autorisation d’opérer une carrière/gravière sur le lot 4 189 910 en zone agroforestière AFT1-6 ;

ATTENDU que le projet nécessite une modification du règlement de zonage afin de permettre l’usage « *extraction* » dans cette zone ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil mandate le service d’aménagement de la MRC du Granit afin de procéder à la modification de son règlement de zonage afin de permettre l’usage « *extraction* » dans la zone AFT1-6.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

**19. DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 – DEMANDE D’AUTORISATION DE PASSAGE**

Résolution 2017-04-152

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Défi Challenge Québec 800 à circuler sur la Route 204, secteur Saint-Ludger, le 19 mai 2017.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

**20. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

**20.1 Décès de Mme Gabrielle Godin Poulin (mère à Denis Poulin, conseiller) – Don à la Maison La Cinquième Saison**

Résolution 2017-04-153

ATTENDU que madame Gabrielle Godin Poulin, mère du conseiller Denis Poulin, est décédée le 22 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que les témoignages de sympathie à la famille pouvaient se traduire par des dons à la Maison La Cinquième Saison ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100 \$ soit fait à l'ordre de la Maison La Cinquième Saison en guise de sympathie à la famille de madame Gabrielle Godin Poulin ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20.2 Décès de Mme Marguerite Lacroix (mère à Jean Théberge, op. eau potable) – Don à la Fondation du CSSS du Granit**

Résolution 2017-04-154

ATTENDU que madame Marguerite Lacroix, mère de notre opérateur en eau potable Jean Théberge, est décédée le 31 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que les témoignages de sympathie à la famille pouvaient se traduire par des dons à la Fondation du CSSS du Granit ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 50 \$ soit fait à l'ordre de la Fondation du CSSS du Granit en guise de sympathie à la famille de madame Marguerite Lacroix ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20.3 Tafisa – Célébrons 25 années de succès**

Résolution 2017-04-155

ATTENDU que Tafisa fêtera ses 25 ans et pour ce faire, propose à la municipalité de participer à son cahier souvenir par la réservation d'un espace publicitaire ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **21. DEMANDES D'APPUI :**

### **21.1 Comité de développement de Lac-Drolet**

#### Résolution 2017-04-156

CONSIDÉRANT que le comité de développement de Lac-Drolet propose de prendre en charge l'amélioration du réseau de sentiers de randonnée pédestre autour de la Maison du Granit et la réfection de la tour d'observation sur la montagne du Morne ;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec le conseil d'administration de la Maison du Granit fait en sorte que la réalisation de ce projet serait confiée au comité de développement de Lac-Drolet, mais en étroite collaboration avec la Maison du Granit considérant que celle-ci a la responsabilité des sentiers par des ententes avec les propriétaires des terrains ;

CONSIDÉRANT que l'amélioration des sentiers fait partie du plan de relance de la Maison du Granit ;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à l'amélioration de l'offre touristique dans ce secteur de la région pour les amateurs de plein air et de randonnée pédestre, et à la mise en valeur des attraits naturels de la montagne du Morne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la demande d'aide financière déposée au Fonds de développement régional à la MRC du Granit par le comité de développement de Lac-Drolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **21.2 Campagne sauvons Postes Canada**

#### Résolution 2017-04-157

ATTENDU que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a fait ses recommandations à la suite des consultations publiques qu'il a menées au sujet de Postes Canada ;

ATTENDU que la municipalité souhaite s'assurer que la population continue de bénéficier d'un service postal public et universel, un service de proximité auquel la population accorde une grande importance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, la lettre proposée par la coordinatrice de la campagne Sauvons Postes Canada ;

QUE cette lettre soit transmise à l'honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **22. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **23. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :



- ⇒ Conseil des Maires – PV du 15 mars 2017
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 15 février 2017
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 20 mars 2017
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 3 avril 2017

#### **24. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 AVRIL 2017**

##### Résolution 2017-04-158

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 10 mars au 7 avril 2017 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

#### **26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

##### Résolution 2017-04-159

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
 Bernardin Gagnon, Maire

\_\_\_\_\_  
 Julie Létourneau, Dir. Gén.